

REGLEMENT DU CHALLENGE DU LEON 2019-2020

1- GENERALITES

9 clubs seront organisateurs des 10 concours faisant partie du Challenge 2019-2020 :

Brest Equitation, Cheval Loisirs, le Club Hippique de l'Elorn, l'écurie Gélébart, le Club Hippique de Kerellou, Plouigneau, Plouvorn Equitation, l'écurie des Six-Monts et le Manoir de Trouzilit.

Toutes les épreuves sont officielles, engagements 12€.

Une préparatoire 60 cm servira de support au Challenge Club 4. Ces préparatoires seront désignées ci-dessous par le terme « Club 4 ».

La soirée du Challenge sera organisée par Le Club Hippique de Kerellou, date à définir.

Tous les concurrents classés seront récompensés par des lots lors de la Soirée du Challenge, si leur club a acquitté une cotisation de 220 € (obligatoire pour les organisateurs), ou 110 € (participants réguliers).

Cette cotisation doit être confiée par chèque à Laurence Michelet au plus tard lors du concours du 9 février 2020, à Brest. Les chèques ne seront encaissés qu'au mois de mars.

Les Clubs n'ayant pas acquitté cette cotisation ne verront pas leurs cavaliers entrer dans le classement du Challenge.

2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CHALLENGE

Club 4 = Préparatoire 60 cm = Barème A Sans Chrono, sauf pour la finale (GP Club 4, temps différé).

Epreuve officielle, Engagement 12€

Hauteur max des obstacles 60 cm 4

Pour cavaliers mineurs titulaires des galops 2 à 4, et d'une LFC à jour.

Pour cavaliers adultes (18 ans et +) licenciés, jusqu'au galop 4, sous la responsabilité de leur moniteur.

Les galops 5 et plus peuvent participer aux épreuves, mais hors Challenge et hors équipes.

Les cavaliers participant au Challenge Club 2 ou Club 1 peuvent participer aux épreuves, mais hors Challenge et hors équipes.

Club 3 = Barème A – Temps différé. Hauteur max des obstacles 75 cm Engagement 12€

Pour cavaliers titulaires des Galops 2 à 5.

Les cavaliers titulaires des galops 6 et 7 peuvent participer aux épreuves, mais hors Challenge et hors équipes.

Les cavaliers participant au Challenge Club 1 peuvent participer aux épreuves, mais hors Challenge et hors équipes.

Club 2 = Barème A – Temps différé. Hauteur max des obstacles 85 cm Engagement 12€

Pour cavaliers titulaires des Galops 3 à 6.

Les cavaliers titulaires des galops 7 peuvent participer aux épreuves, mais hors Challenge et hors équipes.

Les cavaliers ayant été titulaires d'une licence Amateur 2019 peuvent participer aux épreuves, mais hors Challenge et hors équipes.

Club 1 = Barème A – Temps différé. Hauteur max des obstacles 95 cm Engagement 12€

Pour cavaliers titulaires des Galops 4 à 7

Les cavaliers ayant été titulaires d'une licence Amateur 2019 peuvent participer aux épreuves, mais hors Challenge et hors équipes.

Dérogations aux droits de participation des cavaliers :

Les coaches peuvent solliciter pour leurs élèves des dérogations leur permettant de se déclasser, selon les modalités suivantes :

- La demande doit être transmise par mail à l'adresse : challengeduleon@gmail.com, avec un exposé clair des raisons qui justifient la requête.

- L'équipe de gestion du Challenge transmet alors la demande pour accord ou refus à 3 autres coaches du Challenge qui doivent émettre clairement par mail un avis favorable ou défavorable.

Le nombre de 3 permet de dégager une majorité. L'équipe de gestion du Challenge garantit une rotation des coaches consultés pour validation afin que chacun soit sollicité tour à tour.

- Dès qu'elle reçoit la réponse des 3 coaches consultés, l'équipe de gestion du Challenge informe le coach demandeur sur l'accord ou le rejet de la dérogation.
- Une fois acquise, la dérogation est valable immédiatement pour le classement individuel et pour entrer dans la composition d'une équipe.
- Chaque club peut obtenir au maximum 3 dérogations par saison.
- Pour l'intérêt du Challenge et pour éviter les lourdeurs administratives, il est demandé aux coaches de n'émettre que des requêtes recevables et bien étayées.
- La dérogation est supprimée dès l'obtention de 4 premiers ¼. Le cavalier peut rester dans le niveau de l'épreuve, mais hors Challenge et hors équipes.

Chronométrage :

Les épreuves Club 2 et Club 1 doivent être chronométrées électroniquement.

Le chronomètre du CDE 29 doit être utilisé gracieusement par un bénévole (agrée par le CDE 29) du club organisateur.

3 – REGLEMENT

Le règlement des épreuves s'appuie sur le règlement officiel « Club ».

Dispositions particulières au Challenge :

-- Seuls peuvent participer au classement du Challenge, les cavaliers engagés par les Centres Equestres disposant d'un enseignant diplômé, ayant le niveau de galop requis, disposant d'un certificat médical et d'une autorisation parentale pour les mineurs. (Tous les cavaliers doivent être titulaires d'une LFC.)

--Les compositions des équipes devront être transmises par mail (sous excel) au club organisateur pour le mercredi soir précédant le concours.

Le club organisateur fera parvenir le listing des épreuves de la même manière, aux clubs participants pour le vendredi soir, et au plus tard le samedi midi.

--Le club engageur est garant de la validité de ses engagements (licence club, niveau, nombre de tours...)
Pour les changements de monte, le club engageur devra fournir au jury avant le début de l'épreuve une copie d'écran attestant la validité de la LFC du cavalier (s'il n'est pas déjà engagé).
Gogues et martingales fixes sont interdits.

--La présence d'un médecin ou de secouristes est souhaitable.

-- Les cavaliers titulaires du galop 7 pourront participer aux épreuves Club 2 et Club 3 uniquement hors Challenge et hors équipes.

Les cavaliers titulaires du galop 6 pourront participer aux épreuves Club 3 uniquement hors Challenge et hors équipes.

Les cavaliers non qualifiés pour engager en Club 3 ou Club 2 ou Club 1 peuvent néanmoins effectuer le parcours, mais ils doivent impérativement passer avant le premier concurrent ou/et après le dernier concurrent officiel (2 parcours maximum par cavalier). Ils le font sous leur propre responsabilité.

Le club organisateur peut refuser ces engagements.

--Participation des cavaliers : 5 parcours par jour maximum

--Participation des Poneys ou chevaux : 3 parcours par jour maximum

--Récompenses des épreuves :

Le quart des cavaliers partants (tous les classés) seront récompensés (8 lots puis plaques et/ou flots).

Tous les cavaliers sans faute en Club 4 seront récompensés.

Les 3 premières équipes seront récompensées.

Tous les cavaliers classés et toutes les équipes classées dans chaque épreuve doivent être annoncés au micro.

4 - CLASSEMENTS DU CHALLENGE

Seuls les 8 meilleurs résultats seront pris en compte pour le classement général en Club 1, 2, 3 et 4.

Seuls les 8 meilleurs résultats seront pris en compte pour le classement général par équipes.

-- Les cavaliers participant à deux niveaux d'épreuves doivent déclarer au plus tard le 1er janvier 2020, le Challenge auquel ils participent. A défaut, sera retenu le Challenge du niveau le plus élevé.

-- Pour chaque épreuve, il sera effectué deux classements : individuel et par équipe.

Le classement individuel pris en compte est celui indiqué sur FFE SIF.

-- La gestion des résultats équipes de chaque concours sera effectuée par le club organisateur qui devra les transmettre sous excel à l'adresse challengeduleon@gmail.com, le mercredi suivant le concours au plus tard, pour le suivi du classement du Challenge.

Les classements provisoires du Challenge seront ensuite transmis à chaque club par mail, sous pdf.

--Classement individuel :

Des points sont attribués à tous les cavaliers dans le 1er quart :

1er = Nombre de Classés + 1pt

2ème = Nombre de Classés - 1pt

3ème = Nombre de Classés - 2pts

4ème = Nombre de Classés - 3pts etc...

Un cavalier classé deux fois dans la même épreuve, sera appelé deux fois à la remise des prix, mais seul son meilleur classement sera pris en compte pour le Challenge.

Les points non attribués ne seront pas reportés sur le cavalier suivant.

Un cavalier ayant été classé 2 années d'affilée dans les 8 premiers d'un niveau ne pourra plus être classé que dans un niveau supérieur. Cette restriction ne s'applique pas en Club 1.

En Club 4, les cavaliers sans faute se verront tous attribuer 4 points.

Les cavaliers ex aequo en points au classement général à l'issue de la Finale seront départagés par leur classement lors cette finale au barème A à temps différé, (Grand prix Club 4), sans attribution de points supplémentaires.

En Club 1, 2 et 3, les cavaliers ex aequo au classement général à l'issue de la Finale seront départagés par leur classement lors de cette finale.

--Classement par équipe :

Les équipes ne doivent être composées que de cavaliers dont le niveau de galop correspond aux droits de participation au Challenge, et uniquement dans le Challenge auquel ils participent ou dans le Challenge du niveau supérieur.

Les cavaliers ne peuvent pas être mis en équipe dans un niveau inférieur au Challenge auquel ils participent.

1 équipe classée pour 4 partantes

1ère équipe = Nombre de Classées + 1pt

2ème équipe = Nombre de Classées - 1pt

3ème équipe = Nombre de Classées - 2pts, etc...

Si plusieurs équipes d'un même club sont classées, elles seront appelées à la remise des prix, mais seule la 1ère équipe classée de chaque club rapportera des points pour le Challenge.

Les points non attribués ne seront pas reportés sur l'équipe suivante.

-- Pour le classement général par Club, sont pris en compte uniquement les classements par équipes.

Un même coefficient de 1 sera attribué à chaque niveau d'épreuve, sauf en Club 4 :

Club4, coef 0,5 - Club3, coef 1 - Club2, coef 1 - Club1, coef 1

--Récompenses :

Challenge individuel Club4 = le premier quart des classés ayant au moins 8 points, 10 à 15 récompensés

Challenge individuel Club3 = le premier quart des classés, 10 premiers classés minimum

Challenge individuel Club2 = le premier quart des classés, 10 premiers classés minimum

Challenge individuel Club1 = le premier quart des classés, 10 premiers classés minimum

Challenge individuel Majors (26 ans et +) Club3 : 3 classés
Challenge individuel Majors (26 ans et +) Club2 : 3 classés
Challenge individuel Majors (26 ans et +) Club 1 : 3 classés

Challenge Equipe Club4 = 1 club classé
Challenge Equipe Club3 = 1 club classé
Challenge Equipe Club2 = 1 club classé
Challenge Equipe Club1 = 1 club classé

Classement Clubs = 3 clubs classés

Pour information, le CDE 29 et la sellerie Equ'Attitud à Quimper ont subventionné à hauteur de 600€ chacun l'achat des lots de sellerie qui ont été remis aux 65 récompensés lors de la soirée du Challenge 2018/2019.

5- CALENDRIER 2019/2020

Les 10 concours se dérouleront en alternance de la manière suivante :

Premier concours = Club2, Club3, Club4, Club1

Concours suivant = Club1, Club3, Club4, Club2, et ainsi de suite.

Si un concours est annulé, l'ordre des épreuves indiqué ci-dessous ne sera pas modifié pour le concours suivant.

13 OCTOBRE 2019: ECURIE DES SIX-MONTS, Ploudiry, Club2, Club3, Club4, Club1, **Limité à 300 engagés**

20 OCTOBRE 2019: CHEVAL LOISIRS, Equipôle, Club1, Club3, Club4, Club2

17 NOVEMBRE 2019: MANOIR DE TROUZILIT, Tréglonou, Club2, Club3, Club4, Club1

01 DECEMBRE 2019: CH DE KERELLOU, indoor Langolvas, Club1, Club3, Club4, Club2, **Limité à 300 engagés**

08 DECEMBRE 2019 : ECURIE GELEBART, Plabennec, Club2, Club3, Club4, Club1

12 JANVIER 2020: CH DE KERELLOU, indoor Langolvas, Club1, Club3, Club4, Club2, **Limité à 300 engagés**

26 JANVIER 2020: PLOUVORN EQUITATION, indoor Equipôle, Club2, Club3, Club4, Club1, **Limité à 300 engagés**

09 FEVRIER 2020: BREST EQUITATION, Brest, Club1, Club3, Club4, Club2

01 MARS 2020:, CLUB HIPPIQUE DE L'ELORN, Equipôle, Club2, Club3, Club4, Club1

15 MARS 2020 : FINALE organisée par Maxime Chateau, Plouigneau, Club1, Club3, Club4, Club2

Le règlement et les classements sont consultables sur le site internet cde29.ffe.com, onglet compétition.

Pour tous renseignements, chaque cavalier peut s'adresser à son coach, qui si besoin contactera :

challengeduleon@gmail.com